

M. l'Orateur: Pour être débattue, une motion présentée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES POSTES

ON PROPOSE DE RETARDER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI
INTERDISANT TOUTE GRÈVE DURANT LA PÉRIODE
ÉLECTORALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné le dépôt hier d'un projet de loi interdisant toute grève des postes durant la prochaine campagne électorale, et étant donné que la date des élections n'est pas encore connue et que ce projet de loi nuira aux négociations entre le Conseil du Trésor et les employés des Postes, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de retarder l'adoption de ce projet de loi afin que tous les députés de la Chambre ainsi que tous les intéressés à cette question puissent en discuter dans un climat plus détendu et plus serein.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX DE CRÉATION
D'EMPLOIS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Celui-ci sait sans doute que, grâce à sa gestion de l'économie, pour le deuxième mois consécutif plus de un million de Canadiens sont sans emploi. Il sait également, car ce sont ses propres collaborateurs qui l'ont déclaré, que pour améliorer sensiblement la situation, il faudrait que notre taux de croissance réelle soit d'au moins 5 p. 100. Le ministre a admis hier soir que son budget ne permettra pas d'atteindre cet objectif.

Pourrait-il nous dire s'il entend proposer de nouvelles mesures pour créer des emplois au Canada, ou si le gouvernement a

Questions orales

simplement l'intention de rester là à sourire alors que plus de un million de Canadiens sont sans travail?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a encore oublié que depuis l'an dernier, l'économie canadienne a créé 330,000 nouveaux emplois.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Vous êtes à court d'idées.

M. Chrétien: C'est 100,000 de plus que la moyenne des dix dernières années.

Des voix: Changez de disque.

M. Chrétien: Qui plus est, le taux de participation s'est accru ce mois-ci, et nous avons atteint à ce chapitre un très haut niveau par rapport à l'an dernier, soit 62.4 . . .

M. Stevens: Il est encore plus bas qu'aux États-Unis.

M. Chrétien: Je crois que l'économie canadienne crée de nombreux emplois pour les Canadiens qui arrivent sur le marché du travail. Hier, le budget visait à résoudre en partie ce problème. Je voulais être digne de confiance et ne voulais pas chercher à susciter de vains espoirs. Nous avons déclaré que le stimulant fourni hier, en collaboration avec les provinces, permettra au PNB d'augmenter de près de 5 p. 100 en 1978. Je maintiens cette position. Si tout va bien, nous pourrions atteindre 5 p. 100.

● (1417)

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances ne semble pas comprendre qu'un gouvernement qui veut être digne de confiance doit faciliter la création d'emplois pour plus d'un million de Canadiens qui sont en chômage.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le budget présenté hier reste totalement indifférent au sort de ce million de Canadiens. Une des mesures proposées par le gouvernement hier soir, et sur laquelle le ministre a fondé son espoir, est une réduction de la taxe de vente qui, selon la propre directive du gouvernement, ne durera qu'environ six mois. En d'autres mots, le programme prendra fin quand le chômage atteindra un point critique.

Le ministre des Finances peut-il expliquer à la Chambre et au million de chômeurs canadiens ainsi qu'aux nombreux autres citoyens qui seront mis au chômage après l'échéance de cette mesure, c'est-à-dire au mois d'octobre ou de novembre, pourquoi il a proposé une mesure limitée à six mois aux provinces et aux chômeurs.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, la raison en est toute simple; c'est que la nature temporaire de cette mesure incitera les Canadiens à acheter dès maintenant.

M. Hees: Que feront-ils alors?